



SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE (SCOT)

Lettre d'information
du schéma de cohérence
territoriale de la CCPS
N°2 sur 4
Juin 2010

INFOS

Elaborer ensemble notre projet de développement.

La Communauté de Communes du Pays de Sources a engagé les études nécessaires à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Les réflexions menées jusqu' alors montrent la diversité des problématiques à prendre en compte. Pour autant, la mise en place d'un SCOT est une occasion rare pour construire ensemble notre avenir et éviter de subir un développement mal maîtrisé.

La réalisation de la phase diagnostic du SCOT s'est déroulée à partir d'une large concertation auprès des communes, de leurs groupements et des partenaires de l'aménagement. Elle a mis en évidence la particularité du positionnement du Pays des Sources à l'échelle régionale mais aussi les handicaps de son organisation territoriale actuelle. C'est pourquoi il semble opportun aujourd'hui de nous mobiliser et de travailler ensemble autour d'un projet d'aménagement et de développement partagé, porteur de nos volontés et de nos valeurs.

L'état des lieux précis et actualisé du Pays des Sources qui est présenté dans le rapport de diagnostic diffusé à partir de septembre 2010, met en évidence les enjeux que nous devons relever en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, de transports et déplacements, d'environnement et de paysage.

Les prochains mois seront consacrés à l'élaboration de notre projet d'aménagement et de développement durable et à la définition des orientations d'aménagement que nous souhaitons développer. De nouvelles rencontres sont prévues, pour confronter les opinions et débattre des perspectives qui s'offrent à nous.

Construire un véritable projet pour le Pays des Sources est le meilleur moyen d'affirmer notre territoire, et notre volonté de voir ses habitants y vivre mieux, y vivre bien.

René MAHET

Président de la Communauté de Communes
du Pays des Sources



Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Sources

Le Diagnostic

Le diagnostic a été établi sur la base des éléments suivants :

- un entretien spécifique avec chacune des 47 communes de la CCPS,
- une analyse de l'ensemble des données communales disponibles,
- les recensements de population et inventaires communaux de l'INSEE,
- la consultation des principaux acteurs et partenaires intervenant sur le territoire,
- les documents et études suivantes:
 - «Porter à Connaissance» diffusé par l'Etat.
 - Synthèse du projet de schéma régional d'aménagement et de développement Picardie 2015 réalisé par le Conseil Régional.
 - Des documents nationaux tels que le Grenelle de l'Environnement
 - La charte de développement de Pays.
 - Atlas des Paysages de l'Oise, etc....

La synthèse de ces informations, recoupée avec les propos tenus lors des réunions thématiques du printemps 2010, a permis de dresser un état des lieux précis et d'identifier des problématiques à partir desquelles des perspectives d'aménagement seront proposées et discutées lors de la phase suivante d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le document que vous tenez en main ne saurait remplacer l'intégralité du Rapport de Diagnostic, dont un exemplaire sur support numérique sera remis à votre mairie d'ici septembre 2010, et des exemplaires sous format papier seront consultables au siège de la Communauté de Communes à Lassigny. Nous vous conseillons vivement de le consulter.

LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE ET LA GESTION DES DEPLACEMENTS

- Le territoire du Pays des Sources présente une réelle cohérence par sa géographie, sa géomorphologie ou son identité rurale forte. Ce constat est partagé par la quasi-totalité des élus rencontrés.

- Les besoins en équipements et en services de proximité à la population sont récurrents et généralisés à l'ensemble du territoire au regard de la croissance démographique constatée et du profil des nouveaux habitants.

- Le territoire du Pays des Sources ne compte pas de véritable ville : Ressons-sur-Matz et Lassigny sont les pôles de proximité ayant le pouvoir attractif le plus étendu. Coudun, Beaulieu-les-Fontaines et Conchy-les-Pots présentent également des équipements et services faisant d'eux des bourgs structurants du territoire.

- Pour une grande gamme d'équipements et de services, le Pays des Sources est fortement dépendant de pôles extérieurs. Compiègne et Noyon sont les deux villes principalement fréquentées par les habitants.

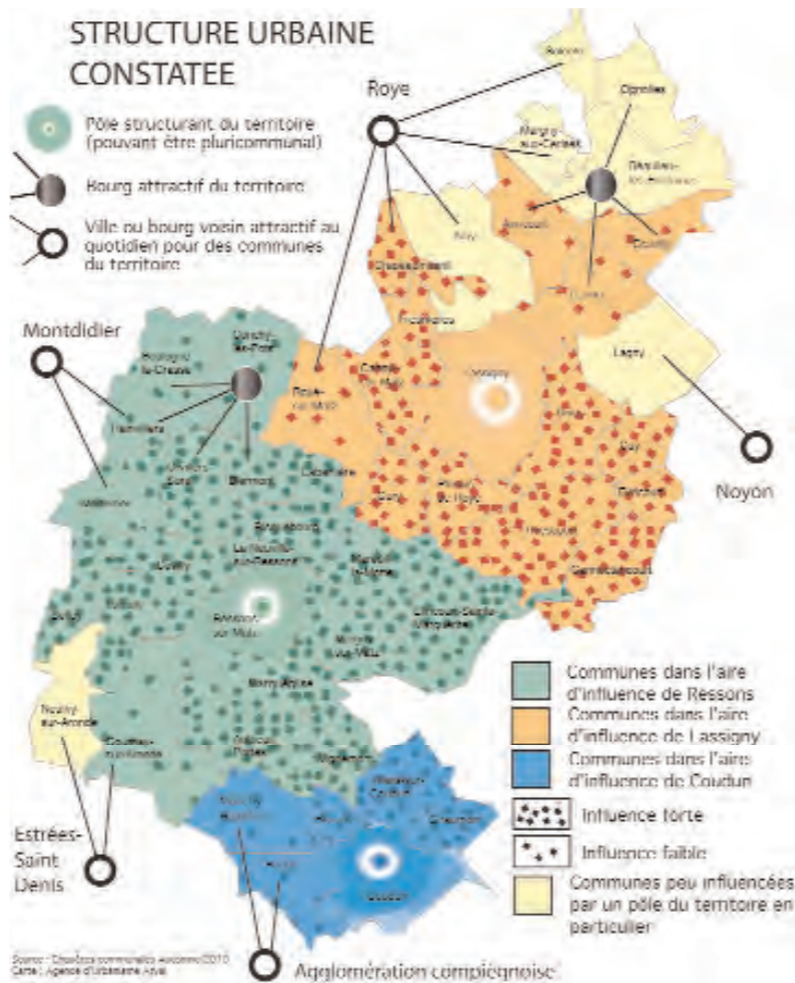
- La prise en compte de ces dépendances accrues envers les pôles urbains voisins sera essentielle pour définir une armature territoriale et développer un projet intercommunal cohérent.

- Les pôles internes sont desservis de manière inégale, le réseau routier étant plus développé et mieux hiérarchisé au sud et à l'ouest qu'au nord et à l'est.

- Le transport routier est prépondérant. Il repose principalement sur des modes individuels (voiture) fragilisant les budgets des ménages en difficulté et rendant difficile le déplacement des non-motorisés.

Les principaux enjeux

Définir une structuration du Pays des Sources visant à un fonctionnement optimal des pôles et bourgs identifiés à partir d'une répartition cohérente des équipements, des services, des emplois et des habitants, moyen de contrecarrer les tendances en cours et le risque d'éclatement spatial. Cette structuration est à lier à l'amélioration de l'offre transport devant résoudre les inégalités du réseau routier et sera à articuler aux projets se mettant en place à plus grande échelle (plateforme multimodale du Noyonnais, pôles d'emplois du Compiègnais, grands équipements à venir, etc.).



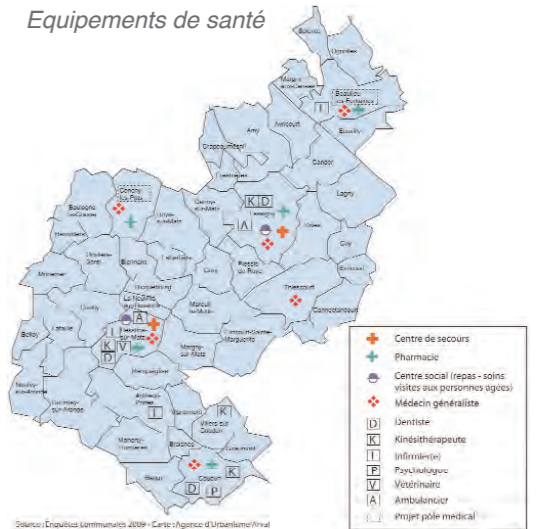
LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

- La plupart des communes ne disposent plus de commerces ou services de proximité et montrent de réels besoins en structures notamment pour la petite enfance, au regard du profil des ménages accueillis. Le territoire assure correctement l'enseignement jusqu'au collège, mais est dépourvu de formations publiques supérieures, se traduisant par des temps de transport longs pour les lycéens.

- L'offre en services de santé se dégrade localement accentuant la dépendance vers les pôles extérieurs, les populations les plus captives en sont d'autant plus fragilisées.

- Il existe un foisonnement d'activités sportives bien réparties sur l'ensemble du territoire et sur ses marges, sans que s'exerce pour autant une complémentarité évidente optimisant leur fonctionnement.

- Au moins deux grands équipements structurants font défaut : la piscine et le lycée public. Pour être viable, ils nécessitent un seuil minimal d'habitants qui pourraient être atteints dans le futur ou plus rapidement dans une optique de complémentarités à trouver avec les territoires voisins.



Les principaux enjeux

Anticiper les besoins en équipements et en services, en prenant en compte les objectifs démographiques et économiques du territoire. Il apparaît déjà que les équipements pour les populations spécifiques (enfants et personnes âgées) sont à maintenir ou à développer.

Réfléchir à des complémentarités avec les territoires voisins pour les grands équipements structurants.

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

- 3 entités paysagères se dégagent : les vallées humides de l'Aronde, du Matz et de la Divette ; les plateaux agricoles aux paysages très ouverts ; les paysages de polyculture présentant des espaces d'herbages et de boisements. Chacune d'elles présente des tendances de développement venant contrarier les spécificités naturelles et bâties du territoire.

besoins croissants à satisfaire.

- A l'articulation de plusieurs courants architecturaux, le patrimoine bâti est intéressant et confirme le caractère rural des lieux. Les constructions plus récentes tendent à une «banalisation du bâti» et à une forte consommation d'espaces.

Les principaux enjeux

Garantir, dans le cadre des perspectives de développement retenues, la préservation des milieux à fortes sensibilités environnementales en veillant notamment au maintien des continuités écologiques et à une gestion adaptée de l'eau.

Réfléchir aux conditions de maintien des paysages emblématiques du Pays des Sources et à la valorisation du patrimoine bâti dans un contexte d'extension urbaine et d'apparition de nouvelles techniques de construction en lien avec la mutation énergétique.



LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET LE LOGEMENT

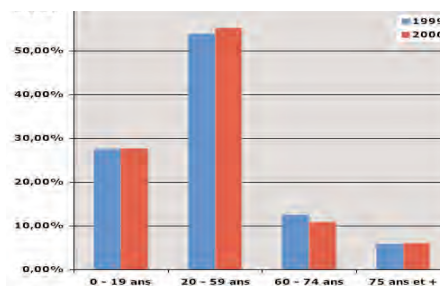
- La population augmente régulièrement depuis plus de 35 ans, ceci à un rythme plus élevé que celui du département de l'Oise, et se caractérise par son rajeunissement. La croissance s'est généralisée à l'ensemble des communes du Pays des Sources.

- Les logements sont pour la plupart de grande taille, principalement en accession à la propriété. Le déficit en logements plus petits couplé au déficit de logement locatif pourrait à terme poser un problème pour l'installation ou le maintien de jeunes ménages sur le territoire.

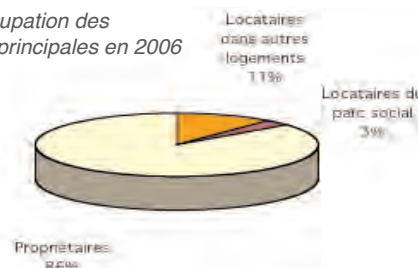
- Les projections démographiques communales à l'horizon 2020 montrent une volonté de poursuivre cette croissance, au regard des nombreuses disponibilités foncières et des scénarios retenus dans les documents d'urbanisme communaux.

Evolution de la population						
Population en 1990	Taux de variation annuel moyen 1990-1999	Population en 1999	Taux de variation annuel moyen 1999-2006	Population en 2006	Taux de variation annuel moyen 2006-2011	Population souhaitée en 2020
16903	1,16%	18748	1,07%	20203	2,11%	25121

Structures par âges de la population totale en 1999 et 2006



Statut d'occupation des résidences principales en 2006



Les principaux enjeux

Arrêter un scénario de croissance démographique à l'horizon 2020-2030 visant à une répartition appropriée des habitants et à un usage plus économe de l'espace.

Tendre vers une plus grande diversification de l'offre de logements afin de répondre plus facilement aux différents besoins actuels et futurs.

Définir les outils à mobiliser pour mieux encadrer le développement urbain.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI

- L'économie du Pays des Sources repose essentiellement sur le secteur de l'industrie et du tertiaire avec une forte proportion d'emplois ouvriers et employés offerts. Plus d'un actif sur deux habitant le territoire sont eux-mêmes ouvriers ou employés, même si cette part tend à baisser au profit des professions intermédiaires. La structure économique reste fragile face au recul constaté de l'emploi industriel sur un territoire dépendant de gros employeurs dans ce domaine d'activités, et face aux nombreux sites concurrents des territoires voisins.

- Les pôles d'emplois du territoire sont concentrés sur les deux chefs-lieux de canton, mais ce sont les pôles de Compiègne et de Noyon qui attirent le plus d'actifs. Cette situation induit de nombreux déplacements et renforce la dépendance à l'emploi vis-à-vis de pôles extérieurs.

- L'agriculture est encore bien présente et tient un rôle essentiel dans la gestion des paysages, mais la diversité de la production tend à diminuer (notamment en ce qui concerne l'élevage).

Les principaux enjeux

Se positionner sur l'acceptation ou non d'une dépendance du Pays des Sources vis-à-vis des grands pôles d'emplois externes au territoire permettra de définir les besoins en terme de transports et d'équipements et de savoir quelle stratégie économique mettre en place à l'échelle du territoire.

La question de la pérennité des activités agricoles existantes apparaît également comme un enjeu majeur.

CCPS	2006
Emplois offerts	5309
Actifs résidents sur le territoire	9912
Taux de chômage	8,87%

Emplois offerts par secteur d'activités	2006
Agriculture	8,7%
Industrie	31,5%
Construction	8,9%
Tertiaire	40,3%
Commerces	8,4%

Lieu d'emploi des actifs



DEMARCHE ET CALENDRIER

Trois étapes sont utiles à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale :

- 1 - Le diagnostic qui sera validé en été 2010.
- 2 - L'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.) à partir de septembre 2010.
- 3 - Le **projet de SCOT** pour arrêt par le conseil communautaire, qui formalisera l'ensemble des orientations et des actions à entreprendre.

PROCESSUS DE L'ETAPE 2 : Le P.A.D.D.

- Travaux du comité de pilotage.....
- Mise en forme du P.A.D.D.
- Concertation en commissions thématiques.....
- Consultation des communes par secteurs de vie.....
- Débat au sein du conseil communautaire.....
- Concertation auprès des habitants.....

De
Septembre
2010 à Juin
2011